REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME CANTON DE FECAMP

MAIRIE de GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son Maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 5 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames PARIS, BENOIST, LOISEL (représentée par Mme BENOIST) et FOURE et Messieurs CROCHEMORE, BOUDIN, CUFFEL, BONNET, COUSIN et LE ROUX

Était absent et excusé: Mme SERVAIN

Secrétaire de séance : Madame Geneviève BENOIST

1/ Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Juillet 2020

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020

2/ Décision modificative virement de crédit

Afin de régulariser le compte 673, un virement de credit sera réalisé du compte 60632 vers le compte 673 d'un montant de 200€

3/ <u>Travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public hameau de la Roquette -crédits</u> supplémentaires

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux suivant le projet adopté, présenté par le SDE76 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent et de prévoir le crédit supplémentaire par un virement du compte 60632 vers le compte 21538 d'un montant de 9 000,00€ afin que soit inscrit la somme totale de 24 080,00€.

4/ Achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes – crédits à ouvrir

Le Conseil Municipal décide de remplacer un réfrigérateur à la salle des fêtes, suivant le devis de LANEF PRO d'un montant TTC de 1 806,00€. Une ouverture de crédit sera réalisée par un virement du compte de dépense de fonctionnement 60632 vers le compte de dépense d'investissement 2184.

5/ <u>Travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux normes PMR du bâtiment annexe de la mairie</u> Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet en 2021.

6/ Travaux de remise en état des boiseries de l'église

Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet en 2021.

7/ Achat de l'emplacement réservé devant la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet en 2021. Une étude sera présentée et une proposition sera faite au propriétaire du terrain.

8/ Recensement des demandes de travaux pour 2021 auprès du SDE76

Le Conseil Municipal decide de prévoir l'enfouissement des réseaux électriques sur le chemin des Templiers et à la Roquette sur l'année 2021. Une demande sera établie auprès du SDE76.

9/ <u>Prise en charge par la commune des factures d'interventions de destruction des nids de guêpes et frelons</u>

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'engagement de la commune de prendre en charge 50% des factures d'interventions effectuées chez les administrés, après accord préalable de la Mairie, dans le cadre de la destruction des nids de guêpes et frelons et de conventionner avec la société ERADIC GUÊPES 76. Celleci prend effet à la date de la délibération jusqu'au 15 octobre 2021.

10/ Souscription d'une convention pour la fourniture de repas de la cantine scolaire 2020/2021

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mutualisation de service de restauration scolaire auprès de la Ville de Fécamp pour l'année 2020-2021 au tarif facturé de 4,69€ TTC par repas et par enfant.

11/ Mise à disposition de la salle des fêtes une fois par semaine pour l'activité danse africaine

Le Conseil Municipal décide, de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes communale pour une durée d'une année, chaque lundi de 19h15 à 20h15, afin d'y pratiquer des cours de danse africaine. Une convention sera établie avec l'association.

12/ <u>Demande de l'association Montessori des villes et des champs d'occuper une salle communale pour</u> 2020-2021

Le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition de la petite salle de classe rue du Moulin pour une durée d'une année, pour y pratiquer son atelier "Montessori" :

- -chaque mercredi matin de 9h00 à 11h30 (hors vacances scolaires)
- -un samedi par mois de 10h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)

Une convention sera établie avec l'association.

13/ Demande de Madame GUERARD Delphine d'occuper une salle communale

Le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition de la petite salle de classe rue du Moulin pour une durée d'une année, à Madame GUERARD pour y pratiquer son activité "yoga" :

-un samedi par mois de 10h30 à 11h30 (hors vacances scolaires)

Une convention sera établie avec l'association.

14/ Indemnité de confection budgétaire au comptable du Trésor pour 2020

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité de confection budgétaire de 30€ à Monsieur HOBA Fabrice, comptable du Trésor.

15/ Modification de la longueur de voirie communal pour 2021

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification du recensement de la longueur de voirie communale pour la déclaration en 2021.

16/ Questions diverses:

- -Les séances de piscine scolaires ont été annulées par le service de l'Académie, en raison d'une réorganisation.
- -Un projet, par un promoteur privé, est en étude pour l'aménagement d'un terrain en zone « AU » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- -Le repas des ainés sera annulé cette année, en raison du protocole sanitaire de lutte contre la COVID19 préconisé par la Préfecture.
- -Une étude sera réalisée pour la remise en état de la voirie communale (Petit Menil) et sera portée au budget 2021.
- -Une remise en état de la sente piétonne du lotissement Petit Menil sera réalisée.

Rappel:

-Il est strictement interdit de procéder au brûlage sauvage qu'en bien même il soit sur une propriété privée. Il est rappelé, que tous les déchets, autres que recyclables et ménagers qui eux doivent être déposés dans vos bacs jaunes et gris, doivent être portés en déchetterie (zone d'Epreville) dont le moyen d'accès vous est fourni par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

